



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 18

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 18 — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (O. Kosowan, K. Bazinet, D. Remillard et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (V. Shaw, R. LeNeal, E. LeNeal et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n° 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (J. Cullen, G. Innes, D. Wiebe et autres)

M^{me} KORZENIOWSKI, *présidente du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mardi 22 novembre 2005, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act;*
- Projet de loi 3 — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act;*

- Projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*;
- Projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. DEWAR;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. HAWRANIK;
- M. JHA;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. MALOWAY;
- M. PENNER;
- M. REIMER;
- M. le *ministre* SMITH;
- M. SWAN.

Le Comité a élu :

- M^{me} KORZENIOWSKI à la présidence;
- M. JHA à la vice-présidence.

Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act* :

Klaus Lahr

Corporation du Centre des congrès

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 3) — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 8) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} KORZENIOWSKI, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la *ministre* OSWALD dépose le rapport annuel d'Enfants en santé Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

(Document parlementaire n^o 25)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} DRIEDGER, KORZENIOWSKI et TAILLIEU ainsi que MM. MARTINDALE et GERRARD font des déclarations de député.

M^{me} DRIEDGER présente les questions écrites (n^{os} 1 à 20) qui suivent :

1. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse établira-t-il un comité consultatif pour examiner le problème de la prime de vie chère et pour lui faire des recommandations afin de trouver une solution durable?
2. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse s'assurera-t-il qu'une modélisation actuarielle complète sera effectuée par rapport aux pensions et à la prime de vie chère des enseignants et que cette information sera mise à la disposition du comité consultatif afin d'aider les membres à faire leurs recommandations?
3. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pourrait-il indiquer à l'Assemblée si toutes les écoles au Manitoba disposent maintenant d'un code de conduite final qui traite du problème de l'intimidation?
4. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse peut-il indiquer à l'Assemblée si les codes de conduite par rapport aux expériences et aux conséquences de l'intimidation en milieu scolaire sont uniformes?
5. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse peut-il indiquer aux Manitobains pourquoi il a refusé à trois reprises de fournir à l'opposition des exemplaires de ces codes de conduite? Pourquoi a-t-il refusé de partager ces renseignements portant sur les mesures prises par les écoles pour faire face à l'intimidation?
6. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a-t-il fait une enquête au sujet de la violence excessive présente au R. D. Parker Collegiate à Thompson?
7. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a-t-il pris des mesures concrètes visant à faire appliquer les dispositions législatives portant sur la sécurité dans les écoles?
8. Pourquoi le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse refuse-t-il de financer le travail de la directrice de Sécurité à l'école Manitoba à plein temps et pourquoi son ministère ne met-il pas du personnel de soutien et du personnel administratif à la disposition de D^e Mary Hall?

9. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour faire face à la situation critique au Leaf Rapids Education Centre?
10. Le gouvernement de M. DOER s'engagera-t-il à éliminer ses campagnes publicitaires agressives visant à encourager les jeux de hasard? Pourquoi ce dernier appuie-t-il les jeux de hasard tandis qu'il s'y opposait fermement quand son parti formait l'opposition?
11. Le gouvernement DOER donnera-t-il suite à ses promesses visant à financer entièrement les conséquences de la loi 13?
12. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de répondre aux inquiétudes concernant la nécessité d'offrir une formation préalable plus approfondie ainsi qu'une formation continue aux enseignants responsables de l'évaluation des élèves?
13. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de répondre aux inquiétudes concernant le manque de ressources pour la formation linguistique et les services sociaux à l'intention des élèves nouvellement arrivés et des élèves réfugiés ainsi que de leurs familles qui sont nécessaires à l'intégration des nouveaux arrivants dans la mosaïque culturelle diversifiée du Manitoba?
14. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba?
15. Quand le gouvernement DOER traitera-t-il le problème du financement de l'éducation dans la province et quand cessera-t-il de le financer à même l'impôt foncier?
16. À titre de porte-parole de l'opposition en matière de situation de la femme, je demande, au nom de toutes les femmes du Manitoba, pourquoi le gouvernement DOER soutient-il la suppression du service clinique d'examen des seins du Programme manitobain de dépistage du cancer du sein?
17. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle confirmer qu'il s'agit là d'une mesure de réduction des coûts?
18. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle expliquer pourquoi cinq infirmières et un technologiste à temps partiel travaillant au Programme manitobain de dépistage du cancer du sein ont été mis à pied?
19. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle nous dire si le Programme manitobain de dépistage du cancer du sein est suffisamment financé?
20. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle nous dire si elle s'est battue, à la table des ministres, contre la réduction des services d'examen des seins offerts dans le cadre du Programme manitobain de dépistage du cancer du sein? A-t-elle défendu les Manitobaines?

La séance est levée à 14 h 32, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes